



TRUMPF



TRUMPF

Code déontologique





Être en conformité est pour TRUMPF une responsabilité dont nous sommes les garants au quotidien. Nicola Leibinger-Kammüller

Chères et chers collègues,

La notion de conformité engage notre responsabilité de respecter le droit et la loi.

Nous sommes tous concernés par la conformité, les collaboratrices et collaborateurs, les dirigeantes et dirigeants ainsi que les partenaires commerciales et commerciaux. Le comportement de chacun d'entre nous joue un rôle essentiel dans notre quotidien professionnel. C'est pourquoi au sein du conseil d'administration, nous avons décidé de résumer les règles fondamentales de ce code déontologique que nous devons tous respecter dans le cadre d'un comportement éthiquement irréprochable dans nos relations d'affaires. Ce code déontologique doit nous orienter au quotidien et particulièrement dans les situations critiques.

En tant que conseil d'administration et entreprise familiale, nous souhaitons créer dans notre entreprise une culture dans laquelle chacun non seulement respecte les règles de manière naturelle, mais peut également poser des questions et exprimer ouvertement ses préoccupations. Chacun se doit d'agir conformément à ce code et aux valeurs de TRUMPF.

La notion de conformité n'est pas un simple mot à la mode pour TRUMPF, mais bien plus une responsabilité que nous assumons tous les jours. En notre qualité de conseil d'administration, nous respectons ces valeurs et mettons tout en œuvre pour que chacun en fasse de même chez TRUMPF.

Je vous remercie vivement pour votre engagement.

Votre Nicola Leibinger-Kammüller
Présidente du conseil d'administration



Chères collègues, chers collègues,

La conformité est une question d'attitude.

Notre code de conduite TRUMPF et nos valeurs constituent le fondement de notre engagement envers la conformité. Ils façonnent la culture de notre travail quotidien et sont l'expression de notre attitude.

Si vous avez des doutes sur l'intégrité de votre comportement, référez-vous à ces principes et faites confiance à votre instinct. En effet, celui qui agit à l'instinct se trompe rarement. Faites-vous confiance !

Dans ce contexte, le comportement exemplaire de notre personnel de direction est important. Ce sont justement eux qui doivent suivre une ligne claire en matière de conformité et qui doivent veiller à l'application du code de conduite et des valeurs TRUMPF.

Notre objectif commun : une culture de conformité à long terme. C'est la meilleure manière de prévenir les atteintes aux règles et de garantir notre réussite durable.

Ensemble, nous pouvons ancrer la conformité en tant que principe fondamental de notre travail quotidien et dans notre culture d'entreprise. Faisons preuve d'une attitude exemplaire car TRUMPF vit la conformité et tout le monde est concerné !

Christian Greger
Chief Compliance Officer & General Counsel

Contenu

01



Notre code déontologique

**Pourquoi avons-nous un
code déontologique ?** 09

**A qui s'applique le code
de déontologie ?** 09

02



Nos principes de comportement

Notre principe de comportement directeur : nous respectons la législation. 12

Notre comportement en tant que membre de la société : nous assumons une responsabilité sociale. 13

Notre comportement dans les activités quotidiennes : nous agissons toujours de manière intègre. 16

03



Respect de nos principes de comportement

Comment puis-je transmettre une information ? 32

Que se passe-t-il après avoir transmis une information ? 34

Aide à l'orientation 35



01

Notre code déontologique

Pourquoi avons-nous un code déontologique ?

Le code déontologique doit servir d'orientation d'action pour chaque collaborateur(trice) chez TRUMPF pour empêcher tout comportement indésirable. Il indique ainsi les règles de comportement essentielles pour les affaires quotidiennes afin de garantir que chacun chez TRUMPF se comporte d'une manière éthique et responsable.

A qui s'applique le code de déontologie ?

Tout le monde chez TRUMPF, peu importe la fonction et l'endroit dans le monde, doit respecter les principes de comportement. En outre, tous les dirigeant(e)s doivent fournir une aide d'orientation ainsi qu'un soutien pour que tous les employé(e)s puissent prendre les bonnes décisions et adopter un comportement légitime.





02

Nos principes de comportement

Notre principe de comportement directeur :
nous respectons la législation. 12

Notre comportement en tant que membre de la société :
nous assumons une responsabilité sociale.

Droits humains 13
Environnement 14
Dons et sponsoring 15

Notre comportement dans les activités quotidiennes :
nous agissons toujours de manière intègre.

Anticorruption 16
Cadeaux, invitations et autres contributions 17
Prévention des conflits d'intérêts 18
Concurrence loyale 19
Documentation correcte 20
Dispositions fiscales et douanières 21
Droit du commerce extérieur et contrôle des exportations 22
Interdiction du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme 23
Sécurité du travail 24
Conformité des produits 25
Protection des données 26
Protection de la confidentialité 27
Cybersécurité 28
Biens de la société 29

Principe de comportement directeur : nous respectons la législation.

De quoi s'agit-il ?

Un comportement illicite va à l'encontre des intérêts de TRUMPF puisqu'il n'est pas éthique et qu'il risque de porter atteinte à notre réputation et d'entraîner des sanctions.

Notre principe de base

Il correspond à nos valeurs fondamentales selon lesquelles nous nous engageons à respecter le droit et la législation et ce, dans tous les pays où nous sommes actifs. Les collaborateurs et collaboratrices qui agissent de manière illicite doivent avoir conscience qu'ils peuvent eux-mêmes faire l'objet de poursuites judiciaires. C'est pourquoi le respect de la législation dans leur comportement sert également à leur propre protection.



Qu'est-ce que cela signifie pour moi ?

- Je m'informe des prescriptions qui régissent mon domaine de responsabilité et je les respecte.
- En cas de doute, je contacte mon supérieur, le responsable local de conformité (Compliance Officer) de ma filiale, l'équipe de conformité ou les experts responsables du sujet en question chez TRUMPF.

Exemple

Vous recevez de la part d'un partenaire commercial un cadeau de Noël d'une grande valeur.

Pour quelle raison cette situation peut-elle s'avérer critique ?

Il pourrait s'agir ici d'un cas de corruption. Même si vous pensez que le cadeau n'influence pas votre décision commerciale de manière inappropriée, la valeur de celui-ci ne doit pas dépasser les valeurs de référence définies dans les directives en vigueur. Refusez le cadeau en cas de doute. Si vous ne pouvez pas le refuser, par exemple dans le cas où votre refus serait considéré comme impoli dans la situation concrète ou que la démarche serait trop compliquée, il faudrait que vous en informiez votre supérieur pour convenir avec lui de la manière de procéder. La transparence est impérative.

Notre comportement en tant que membre de la société : nous assumons une responsabilité sociale.

Droits humains

De quoi s'agit-il ?

La déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies détermine les exigences et les attentes de la communauté internationale en termes de respect et d'observation des droits de l'homme.

Notre principe de base

Nous respectons, protégeons et promouvons les règles relatives à la protection des droits de l'homme en vigueur dans le monde. Nonobstant l'équivalence de tous les droits de l'homme, TRUMPF confère une importance particulière aux droits suivants :

- Le droit à l'égalité des chances ainsi que le droit à la non-discrimination
- L'interdiction de toute forme de travail des enfants et du travail forcé
- Le droit à la liberté d'opinion et d'information ainsi qu'à la formation d'associations professionnelles et à leur adhésion
- Le droit à la santé et à la sécurité ainsi qu'aux normes sociales et du travail

Cela ne s'applique pas seulement à la collaboration au sein de TRUMPF, mais bien entendu également au comportement de et envers nos partenaires commerciaux.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi ?

- Je respecte le principe d'égalité des chances et d'égalité de traitement. Je ne discrimine personne et ne tolère aucune discrimination fondée sur le sexe, la couleur de peau, la nationalité, les convictions politiques, l'origine ethnique ou sociale, la religion, l'âge, l'orientation sexuelle ou similaires.
- Si l'on me signale des violations des droits de l'homme dans mon environnement professionnel, je m'assure d'empêcher ces violations ou d'y mettre fin. Si nécessaire, je m'adresse à l'équipe responsable de la conformité.

Exemple

Vous travaillez dans le service Achats et on vous prévient que l'un des sous-traitants utilise de l'or provenant de mines du Congo, dans lesquelles le travail des enfants est toléré.

Pour quelle raison cette situation peut-elle s'avérer critique ? Un tel processus est contraire aux valeurs de TRUMPF. Les relations commerciales avec ce partenaire doivent être examinées et des mesures doivent être prises le cas échéant.

Notre comportement en tant que membre de la société : nous assumons une responsabilité sociale.

Environnement

De quoi s'agit-il ?

Dans la responsabilité vis-à-vis des générations futures, TRUMPF se donne pour principale mission d'utiliser avec une grande précaution l'énergie, les matériaux ainsi que les ressources et d'éviter dans la mesure du possible les répercussions négatives sur l'environnement.

Notre principe de base

TRUMPF est une entreprise de technologie leader sur le marché international. Notre exigence élevée vis-à-vis de nos produits et de nos processus s'applique également au domaine de l'utilisation de l'énergie et des ressources. Nous nous fixons par conséquent des objectifs ambitieux et globaux en matière de protection du climat et notre stratégie climatique soutient les objectifs des accords climatiques internationaux. La réduction à long terme de la consommation de ressources ainsi que l'utilisation et la création de technologies

efficaces revêtent une importance particulière. Nos activités doivent réduire l'impact écologique à un minimum.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi ?

- Dans le cadre de mon travail au quotidien, j'utilise les ressources et l'énergie de manière économique et durable.
- Je tiens compte des considérations environnementales dans la mesure du possible dans mes activités.

Vous avez une idée sur la manière de réduire davantage la consommation des ressources dans votre domaine ?

Parlez de votre idée à votre supérieur et aux experts TRUMPF responsables du thème de la durabilité.



Notre comportement en tant que membre de la société : nous assumons une responsabilité sociale.

Dons et sponsoring

De quoi s'agit-il ?

TRUMPF est une entreprise familiale qui pense sur le long terme et agit de manière responsable. C'est sur la base de cette conviction que TRUMPF alloue des dons d'une part, c'est-à-dire des gratifications volontaires et sans contrepartie dans le but de créer une valeur ajoutée pour nous tous et pour la société. D'autre part, TRUMPF accorde des donations en tant que sponsor, c'est-à-dire des gratifications sur la base d'une contrepartie convenue par contrat avec lesquelles TRUMPF poursuit des objectifs propres à l'entreprise en termes de publicité ou de relations publiques.

Notre principe de base

Les dons et les activités de sponsoring ne sont accordés chez TRUMPF qu'en conformité avec les réglementations légales. Sont concernés autant les domaines d'application faisant l'objet d'activités de don et de sponsoring, que le choix des bénéficiaires ou des partenaires de sponsoring ainsi que la procédure que chacun doit suivre dans le cadre de ces activités de don et de sponsoring. L'objectif est de garantir une stratégie cohérente et de protéger la réputation de TRUMPF auprès du public.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi ?

- Si je prévois une activité de don ou de sponsoring, je respecte les règles en vigueur pour les dons et le sponsoring.
- En cas de questions, je m'adresse à mon supérieur, au responsable local de conformité (Compliance Officer) de ma filiale ou aux experts TRUMPF responsables des dons et du sponsoring.

Exemple

Un collecteur de fonds d'un musée vous demande un sponsoring pour une exposition prévue au printemps ou un client vous demande de faire un don pour son club de sport.

Pour quelle raison cette situation peut-elle s'avérer critique ?

Les consignes fiscales, juridiques et internes de TRUMPF pourraient ne pas être respectées si les experts TRUMPF responsables des dons et du sponsoring n'ont pas été consultés auparavant pour déterminer si ou dans quelle mesure un sponsoring ou un don serait possible.

Notre comportement dans les activités quotidiennes : nous agissons toujours de manière intègre.

Anticorruption

De quoi s'agit-il ?

La notion de corruption désigne tout abus d'une fonction de confiance dans le but d'en tirer un avantage personnel. Elle entraîne des décisions résultant de raisons subjectives, fausse la concurrence et nuit ainsi à la société. Par conséquent, la corruption est inacceptable.

Notre principe de base

Nous refusons toute corruption. Nous n'accordons et n'acceptons aucun avantage non autorisé envers nos partenaires commerciaux. Pour n'éveiller aucun soupçon de corruption, nous agissons toujours de manière transparente.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi ?

- Je ne corromps jamais personne et je ne me laisse jamais corrompre.
- En cas de doute, je contacte mon supérieur, le responsable local de conformité (Compliance Officer) de ma filiale ou l'équipe de conformité.
- Si je remarque des signes de corruption, je les signale immédiatement.



Exemple

Vous travaillez dans le service commercial de TRUMPF et souhaitez passer par un intermédiaire. Celui-ci vous offre son soutien sans conclure d'accord de commission par écrit pour profiter d'une plus grande flexibilité.

Un tel comportement ne serait pas correct. Les commissions et rémunérations versées aux distributeurs, intermédiaires ou conseillers doivent faire l'objet d'un accord par écrit, elles ne peuvent être payées que pour des prestations autorisées et réellement fournies, et doivent être proportionnées à ces prestations.

Notre comportement dans les activités quotidiennes : nous agissons toujours de manière intègre.

Cadeaux, invitations et autres contributions

De quoi s'agit-il ?

L'acceptation et l'offre de cadeaux, d'invitation et d'autres contributions à ou de la part de partenaires commerciaux et fonctionnaires en contrepartie d'avantages inappropriés sont interdites. En revanche, les marques habituelles de politesse, d'hospitalité ou d'appréciation générale d'un partenaire commercial sont permises. Il convient cependant de se méfier de contributions coûteuses ou secrètes qui sont, dans tous les cas, douteuses et peuvent déclencher des enquêtes judiciaires.

Notre principe de base

Les cadeaux, invitations et autres contributions sont acceptés dans le cadre de normes éthiques généralement acceptées mais ne doivent jamais être accordés ou acceptés d'une manière qui pourrait être interprétée comme une tentative d'influence inappropriée. Les affaires avec des fonctionnaires doivent être traitées de manière extrêmement restrictive. Les directives correspondantes doivent être respectées.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi ?

- Je me familiarise avec les directives correspondantes et je les respecte à la lettre.
- Je vérifie si le fournisseur ou le bénéficiaire est un fonctionnaire.
- En cas de doute, je contacte mon supérieur, le responsable local de conformité (Compliance Officer) de ma filiale ou l'équipe de conformité.

Exemple

Vous travaillez dans le service Achats de TRUMPF. Un fournisseur vous invite pour un week-end dans un hôtel dans le cadre d'un échange d'expériences annuel. Un programme de loisir de grande envergure est prévu pour la journée du samedi, tandis que l'échange d'expériences doit avoir lieu au cours de la dernière heure avant le départ du dimanche.

Pour quelle raison cette situation peut-elle s'avérer critique ?

L'échange d'expériences est habituel entre les acheteurs et les fournisseurs. Ici cependant, le programme proposé se concentre principalement sur les loisirs et le séjour à l'hôtel. Le rapport professionnel passe au second plan. Cela pourrait donner l'impression d'une corruption ou d'une corruptibilité. Refusez par conséquent cette invitation.

Notre comportement dans les activités quotidiennes : nous agissons toujours de manière intègre.

Prévention des conflits d'intérêts

De quoi s'agit-il ?

Il existe un conflit d'intérêts potentiel lorsque les intérêts personnels d'un collaborateur de TRUMPF sont ou peuvent être en contradiction avec les intérêts de TRUMPF. Les conflits d'intérêts peuvent résulter en particulier de l'emploi d'un collaborateur de TRUMPF ou de relations personnelles entre des collaborateurs de TRUMPF et des partenaires commerciaux.

Notre principe de base

Nous séparons strictement les intérêts commerciaux et les intérêts personnels, et n'utilisons pas notre activité chez TRUMPF en vue d'obtenir des avantages personnels.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi ?

- J'évite déjà toute apparence d'un conflit d'intérêts et je signale le moindre signe de conflit d'intérêts, potentiel ou réel, à mon supérieur.

- Je ne m'adresse pas à des partenaires commerciaux de TRUMPF à des fins privées.
- Je ne favorise pas de partenaires commerciaux par intérêt personnel.
- Avant d'accepter une autre activité ou d'obtenir une participation financière auprès d'un concurrent, d'un client ou d'un fournisseur, je demande l'accord de mon supérieur et du service des Ressources Humaines.
- En cas de doute, je contacte mon supérieur, le responsable local de conformité (Compliance Officer) de ma filiale ou l'équipe de conformité.

Exemple

Dans le cadre de votre activité, vous contrôlez les offres de plusieurs fournisseurs. Vous constatez que la meilleure offre provient de la société d'un ami à vous.



Pour quelle raison cette situation peut-elle s'avérer critique ?

Dans ce cas de figure, vous risquez de faire passer vos intérêts privés avant ceux de TRUMPF. Les intérêts commerciaux et les intérêts privés doivent être strictement séparés. Informez par conséquent votre supérieur de la situation et retirez-vous du processus de décision pour éviter déjà l'apparence d'un conflit d'intérêts.

Notre comportement dans les activités quotidiennes : nous agissons toujours de manière intègre.

Concurrence loyale

De quoi s'agit-il ?

La concurrence libre et loyale est protégée par les lois applicables sur la concurrence et les ententes. Elles garantissent l'absence de distorsion de concurrence sur le marché par des restrictions illicites de la concurrence. Sont interdits en particulier la coordination des prix et des conditions, la répartition de marchés, de clients ou de territoires, ainsi que la coordination des stratégies commerciales. Sont interdits également non seulement les accords explicites, mais aussi les pratiques concertées. Le non-respect de ces interdictions est systématiquement poursuivi par les autorités antitrust et peuvent entraîner des amendes et des sanctions conséquentes.

Notre principe de base

Nous ne nous accordons pas avec nos concurrents mais menons nos affaires exclusivement sur la base de la libre concurrence. Nous respectons les lois sur la protection de la concurrence.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi ?

Je ne parle jamais avec mes concurrents des sujets suivants :

- Prix et autres conditions
 - Répartitions de marchés, clients ou territoires
 - Participation ou non à des appels d'offres
- En cas de doute, je contacte mon supérieur, le responsable local de conformité (Compliance Officer) de ma filiale ou l'équipe de conformité.

Exemple

Lors d'un salon, vous discutez avec le collaborateur d'un concurrent. Votre interlocuteur essaie de sous-soutir des informations sur les prix.

Pour quelle raison cette situation peut-elle s'avérer critique ?

Un tel entretien constituerait une violation des lois en vigueur sur la concurrence et les ententes et pourrait avoir des conséquences dramatiques pour vous et pour TRUMPF. Faites comprendre immédiatement et clairement à votre interlocuteur que vous n'échangerez aucune information sur ce sujet avec lui. Mettez fin à l'entretien, documentez cette situation et signalez-le à l'équipe de conformité.

Notre comportement dans les activités quotidiennes : nous agissons toujours de manière intègre.

Documentation correcte

De quoi s'agit-il ?

Pratiquement toutes les collectes d'informations que nous élaborons au cours de nos projets sont documentées. Les documentations en bonne et due forme servent à des fins internes comme le développement de stratégies ou l'établissement de prévisions ainsi que la planification, la gestion de commande et le suivi. Ces documentations servent en outre à créer et à maintenir la confiance à l'égard des autorités publiques, du public et de nos partenaires commerciaux. Dans cette perspective, elles sont indispensables au niveau du droit commercial et fiscal.

Notre principe de base

Nous tenons nos livres et documentations de manière complète, correcte, opportune, ordonnée selon les faits et conforme aux conditions légales. Nous observons une présentation correcte des faits et une expression objective.



Qu'est-ce que cela signifie pour moi ?

- Je documente correctement tous les incidents commerciaux de manière correcte, complète et opportune.
- Je n'enregistre aucune information fausse.
- Je ne manipule aucune documentation ou n'ometts aucune information en vue de faire apparaître une opération ou un autre aspect.
- J'enregistre correctement mon temps de travail et je tiens mes données personnelles à jour.
- En cas de doute, je contacte mon supérieur, le responsable local de conformité (Compliance Officer) de ma filiale, l'équipe de conformité ou les experts responsables de ce sujet chez TRUMPF.

Exemple

La facture d'une machine commandée a déjà été transmise au client et a été comptabilisée le 20 décembre. Cependant, pour pouvoir bénéficier de subventions pour cet achat, le client voudrait que la facture initiale soit annulée et qu'une nouvelle facture soit établie en date du 24 janvier.

N'en faites rien.

Les documentations ne correspondant pas aux faits réels peuvent avoir des conséquences graves, voire pénales comme dans l'exemple mentionné.

Notre comportement dans les activités quotidiennes : nous agissons toujours de manière intègre.

Dispositions fiscales et douanières

De quoi s'agit-il ?

La fiscalité représente une contribution importante au bon fonctionnement de l'État. Les dispositions fiscales comprennent notamment les règles relatives à l'impôt sur les sociétés, les charges sociales et la TVA, tandis que les dispositions douanières comprennent notamment les droits de douane à payer lors de l'importation de marchandises. Le respect des prescriptions fiscales et douanières génère de la confiance auprès des partenaires commerciaux, des autorités fiscales et du public. L'observation de ces dispositions est soumise à des contrôles réguliers de la part des autorités. De lourdes sanctions sont applicables en cas de violation.

Notre principe de base

Nous respectons les prescriptions fiscales et douanières en vigueur. Cela implique que nous déclarons correctement et en temps voulu les impôts et taxes douanières, et payons correctement les impôts et les taxes douanières dus.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi ?

- En cas d'incertitude, je m'adresse aux experts TRUMPF en charge des dispositions fiscales et douanières.
- Si je remarque d'éventuelles violations des prescriptions fiscales ou douanières, je contacte mon supérieur, le responsable local de conformité (Compliance Officer) de ma filiale, l'équipe de conformité ou les experts responsables de ce sujet chez TRUMPF.

Exemple

Un client qui a importé lui-même la machine nous demande d'établir une facture d'une valeur inférieure à celle que nous avons facturée pour l'importation. Il prétend pouvoir faire importer la machine à une valeur inférieure.

Expliquez au client que TRUMPF ne peut pas établir une facture dont la valeur est inférieure à la somme qui a été convenue par contrat. Dans le cas contraire, TRUMPF contribuerait à la réduction de taxes.

Notre comportement dans les activités quotidiennes : nous agissons toujours de manière intègre.

Droit du commerce extérieur et contrôle des exportations

De quoi s'agit-il ?

Le respect des prescriptions du commerce extérieur est élémentaire pour une entreprise comme TRUMPF, active sur la scène internationale. Ces prescriptions du commerce extérieur doivent être respectées lors de l'exportation de marchandises, de technologies et de logiciels. L'obligation d'une autorisation, ou même d'une interdiction, dépend en principe de ce qui est livré, de la destination de la livraison, du destinataire et de l'utilisation prévue de la marchandise. Les embargos existants ainsi que les listes de sanctions et l'utilisation finale des biens à double usage sont examinés spécifiquement.

Notre principe de base

Nous respectons toutes les prescriptions en vigueur pour le commerce transfrontalier. Cela concerne avant tout l'observation des restrictions d'importation et d'exportation existantes ainsi que l'obtention des autorisations requises.



Qu'est-ce que cela signifie pour moi ?

- En cas d'incertitude, je m'adresse aux experts TRUMPF responsables du droit du commerce extérieur et du contrôle des exportations.
- Si je remarque d'éventuelles violations des prescriptions du droit du commerce extérieur, je contacte mon supérieur, le responsable local de conformité (Compliance Officer) de ma filiale, l'équipe de conformité ou les experts responsables de ce sujet chez TRUMPF.

Exemple

Un client potentiel vous demande de livrer un laser dans un pays qui selon vous est soumis à un embargo.

Contactez les experts TRUMPF responsables du droit du commerce extérieur et du contrôle des exportations pour clarifier quelles sont les restrictions d'exportation en vigueur pour le pays à livrer. Ne concluez aucun contrat qui obligerait TRUMPF à exporter vers ce pays avant la clarification finale.

Notre comportement dans les activités quotidiennes : nous agissons toujours de manière intègre.

Interdiction du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme

De quoi s'agit-il ?

Presque tous les pays du monde ont des lois interdisant le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. On désigne par blanchiment d'argent toute transaction servant à dissimuler l'origine de fonds acquis de manière illégale en vue de les introduire dans le cycle financier et économique légal. De l'argent illégal est généré par exemple lors de versements de pots-de-vin. On parle de financement du terrorisme lorsque des fonds ou d'autres actifs légaux sont mis à la disposition de personnes ou d'organisations terroristes qui le réinvestissent dans le déroulement d'activités terroristes. Le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme peuvent entraîner chacun de lourdes sanctions.

Notre principe de base

Nous respectons les prescriptions légales. Notre objectif est d'entretenir des relations d'affaires uniquement avec des partenaires sérieux qui respectent également les réglementations relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi ?

- Je me familiarise avec les directives applicables et je les respecte à la lettre.
- En cas de doute de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme, j'interromps l'affaire immédiatement et je contacte mon supérieur, le responsable local de conformité (Compliance Officer) de ma filiale ou l'équipe de conformité.

Exemple

Un fournisseur dont le siège est en Hongrie me demande de verser le montant de sa facture sur un compte en Belgique.

Pour quelle raison cette situation peut-elle s'avérer critique ?

Dans ce cas, TRUMPF contribuerait à la réduction de taxes et le cas échéant, à la dissimulation de l'origine d'argent acquis illégalement. Une telle requête nécessite une explication. N'acceptez pas la proposition tout de suite mais demandez au fournisseur pourquoi il ne souhaite pas de virement sur un compte en Hongrie. Consultez l'équipe de conformité pour la suite de la procédure.

Notre comportement dans les activités quotidiennes : nous agissons toujours de manière intègre.

Sécurité du travail

De quoi s'agit-il ?

Outre l'intégrité corporelle de tous les employé(e)s qui est la priorité absolue, la sécurité du travail exerce également une influence cruciale sur la productivité et la qualité, ainsi que sur l'image externe de TRUMPF et la confiance des clients vis-à-vis de la marque.

Le comportement humain est la cause de la plupart des accidents. C'est pourquoi chaque collaborateur ou collaboratrice contribue à la sécurité au travail et à la prévention des accidents en ne mettant pas en danger sa propre personne ni les autres.

Notre principe de base

En cas de doute, la sécurité est toujours la priorité.



Qu'est-ce que cela signifie pour moi ?

- Je reconnais les sources de danger et évalue mon environnement de travail de manière attentive et régulière.
- Je signale les situations incertaines, les accidents évités et autres accidents de tout genre.
- En cas de doute, je contacte mon supérieur, le responsable local de conformité (Compliance Officer) de ma filiale, l'équipe de conformité ou les experts responsables de ce sujet chez TRUMPF.

Exemple

Vous êtes technicien SAV et installez une machine-outil chez un client. En raison de circonstances imprévues, l'installation dure plus longtemps que prévu. Le client voit le respect de son planning en danger et fait pression sur vous pour que vous acheviez vos travaux, il vous demande de respecter les consignes de sécurité de manière moins méticuleuse.

Informez votre supérieur de cette situation. Poursuivez vos travaux tranquillement. Respectez rigoureusement les consignes de sécurité et accordez toujours la priorité à la sécurité plutôt qu'au respect des délais.

Notre comportement dans les activités quotidiennes : nous agissons toujours de manière intègre.

Conformité des produits

De quoi s'agit-il ?

Tous ceux qui introduisent des produits sur le marché doivent respecter des normes de sécurité élevées. C'est la seule manière de garantir qu'un produit est sûr dans son utilisation conforme et qu'il ne présente aucun risque pour la santé, la sécurité et l'environnement.

Notre principe de base

Nous posons des exigences strictes sur le plan de la sécurité de nos produits. Nous développons nos produits et leurs concepts de sécurité en fonction de l'état actuel de la technique. Nous observons nos produits sur les marchés internationaux. Dans le cas d'éventuelles anomalies, nous prenons des mesures adaptées.



Qu'est-ce que cela signifie pour moi ?

- Si je constate que certains de nos produits présentent des risques ou que les consignes ne sont pas respectées, j'agis en conséquence.
- En cas de soupçon, je contacte mon supérieur et les experts responsables de la conformité des produits chez TRUMPF.

Exemple

Vous travaillez dans le service commercial de TRUMPF et souhaitez vendre une machine à une société américaine. Le client voudrait utiliser cette machine au Brésil. Le client veut renoncer au respect de la directive Machines brésilienne et renvoie au cahier des charges et aux règles internes de son entreprise.

Un tel comportement ne serait pas correct. Même avec un accord, je ne peux pas outrepasser les dispositions légales obligatoires. Toutes les machines mises en circulation au Brésil sont obligatoirement soumises à la directive Machines brésilienne.

Notre comportement dans les activités quotidiennes : nous agissons toujours de manière intègre.

Protection des données

De quoi s'agit-il ?

La protection des données a pour objectif de protéger les personnes contre l'utilisation arbitraire de leurs données personnelles. Sont considérées comme personnelles toutes les données permettant d'identifier directement ou indirectement une personne. Le traitement et toute autre utilisation des données à caractère personnel sont soumis à des dispositions légales spécifiques. Les données à caractère personnel peuvent donc être utilisées exclusivement pour les fins auxquelles elles sont destinées. Leur utilisation requiert en outre le consentement de la personne concernée ou une autre base juridique.

Notre principe de base

Nous traitons les données à caractère personnel de nos collègues, partenaires commerciaux et autres personnes concernées de manière responsable et en toute

confiance. Nous utilisons les données à caractère personnel uniquement aux fins pour lesquelles elles ont été mises à notre disposition.

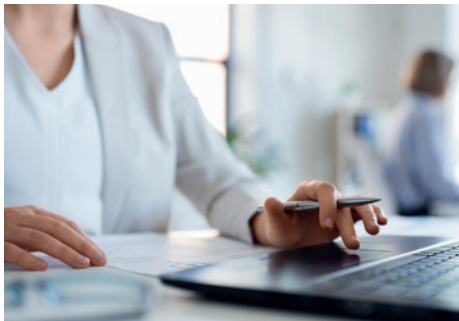
Qu'est-ce que cela signifie pour moi ?

- Je me familiarise avec les directives et les règles applicables de l'organisation de la protection des données.
- Je traite les données à caractère personnel uniquement dans un but précis et sur la base d'un consentement ou d'une autre base juridique.
- En cas de doute, je consulte mon supérieur, le coordinateur local de la protection des données dans ma propre filiale ou l'équipe de protection des données.

Exemple

Vous avez remarqué que vous pouviez voir les données de temps de tous les collègues de votre service.

Même les données de temps sont considérées comme des données à caractère personnel puisqu'elles comportent le nom des collègues et d'autres caractéristiques qui permettent d'identifier une personne. Vous devez ici vous assurer que seul votre supérieur ou l'administrateur des temps peut consulter ces données.



Notre comportement dans les activités quotidiennes : nous agissons toujours de manière intègre.

Protection de la confidentialité

De quoi s'agit-il ?

En tant qu'entreprise de technologie s'investissant grandement dans la recherche et le développement, TRUMPF attache d'autant plus d'importance à la protection de ses inventions, de ses secrets industriels et commerciaux ainsi que de son savoir-faire technique. Cependant, les informations non techniques (telles que les données de vente ou les prix d'achat) peuvent également représenter de précieux secrets commerciaux.

Notre principe de base

Nous traitons les informations sensibles avec un soin particulier. Nous veillons à ce que les informations confidentielles ne soient pas transmises à des tiers non autorisés. Cela vaut également pour les informations confidentielles que nous recevons de la part de nos partenaires commerciaux. Si, en raison de circonstances particulières (p. ex. dans le cadre de projets de développement sensibles de clients ou d'achats d'entreprises), une confidentialité particulière est requise, nous la préservons également envers nos collègues.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi ?

- Je traite avec soin les informations sensibles de TRUMPF et des partenaires commerciaux, et je ne les divulgue pas sans autorisation.
- Je respecte les accords de confidentialité existants avec nos partenaires commerciaux.
- J'échange des informations sensibles uniquement avec les personnes qui doivent absolument les connaître.
- Je suis particulièrement prudent lors de l'utilisation d'informations sensibles en public (p. ex. pendant des voyages d'affaires, dans les médias sociaux, dans d'autres lieux publics).

Exemple

Un client vous a envoyé des informations confidentielles pour un projet commun. Vous vous rendez justement chez ce client et souhaitez consulter encore une fois ces documents dans le train.

Vous devez vous assurer que personne ne puisse prendre connaissance de ces informations confidentielles sans y être autorisé. Cela constituerait sinon une violation de l'accord de confidentialité signé et pourrait menacer la relation avec le client.

Notre comportement dans les activités quotidiennes : nous agissons toujours de manière intègre.

Cybersécurité

De quoi s'agit-il ?

Le but de la cybersécurité (sécurité de l'information, sécurité informatique et sécurité des produits) est d'éviter tout dommage à l'encontre de TRUMPF, de ses partenaires commerciaux, de ses clients et de ses collaborateurs. Tandis que la sécurité de l'information et la sécurité informatique sécurisent nos systèmes techniques et nos informations, la sécurité des produits protège nos produits contre les cyberattaques et les défaillances qui pourraient en découler.

Notre principe de base

Nous posons des exigences strictes sur le plan de la sécurité et adaptons un comportement approprié. Nous traitons les informations concernant TRUMPF, les clients, les partenaires commerciaux, les produits et les collègues de manière responsable. Nous déterminons le besoin de protection d'informations dans nos procédures commerciales et nos produits, et appliquons des mesures de sécurité techniques et organisationnelles adaptées.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi ?

- Je me familiarise avec les directives applicables de la cybersécurité et je me comporte en conséquence.
- Si je constate un risque potentiel ou une enfreinte aux directives relatives

à la sécurité, j'agis en conséquence et j'informe l'interlocuteur compétent.

- Dans le cadre du développement de produits, de systèmes ou d'applications, je m'oriente par rapport à l'état de la technique pour garantir la sécurité et j'utilise des composants standardisés pour sécuriser les informations sensibles.
- En cas de doute ou d'incertitude, je consulte mon supérieur. En cas de questions, je contacte également les interlocuteurs de la cybersécurité.

Exemple

Vous êtes chef de projet et modifiez des processus commerciaux dans le cadre de votre activité en introduisant un outil basé sur le cloud.

Vous devez pour cela procéder à une analyse des risques relatifs à la sécurité de l'information avec le propriétaire du processus correspondant. Vous devez également mettre en œuvre des mesures appropriées à la fois sur le plan technique et organisationnel. Les mesures organisationnelles doivent être discutées avec votre coordinateur de la sécurité de l'information, les mesures techniques avec votre interlocuteur informatique et les mesures relatives à la protection des données avec votre coordinateur ou gestionnaire de la protection des données.

Notre comportement dans les activités quotidiennes : nous agissons toujours de manière intègre.

Biens de la société

De quoi s'agit-il ?

Les actifs matériels et immatériels, tels que les consommables, les produits, les prestations de service ou bien encore le savoir-faire, revêtent une importance essentielle pour atteindre nos objectifs commerciaux.

Notre principe de base

Nous traitons les actifs matériels et immatériels de TRUMPF de manière responsable. Nous n'utilisons pas le patrimoine de TRUMPF à des fins étrangères à l'entreprise, sauf en cas d'autorisation explicite.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi ?

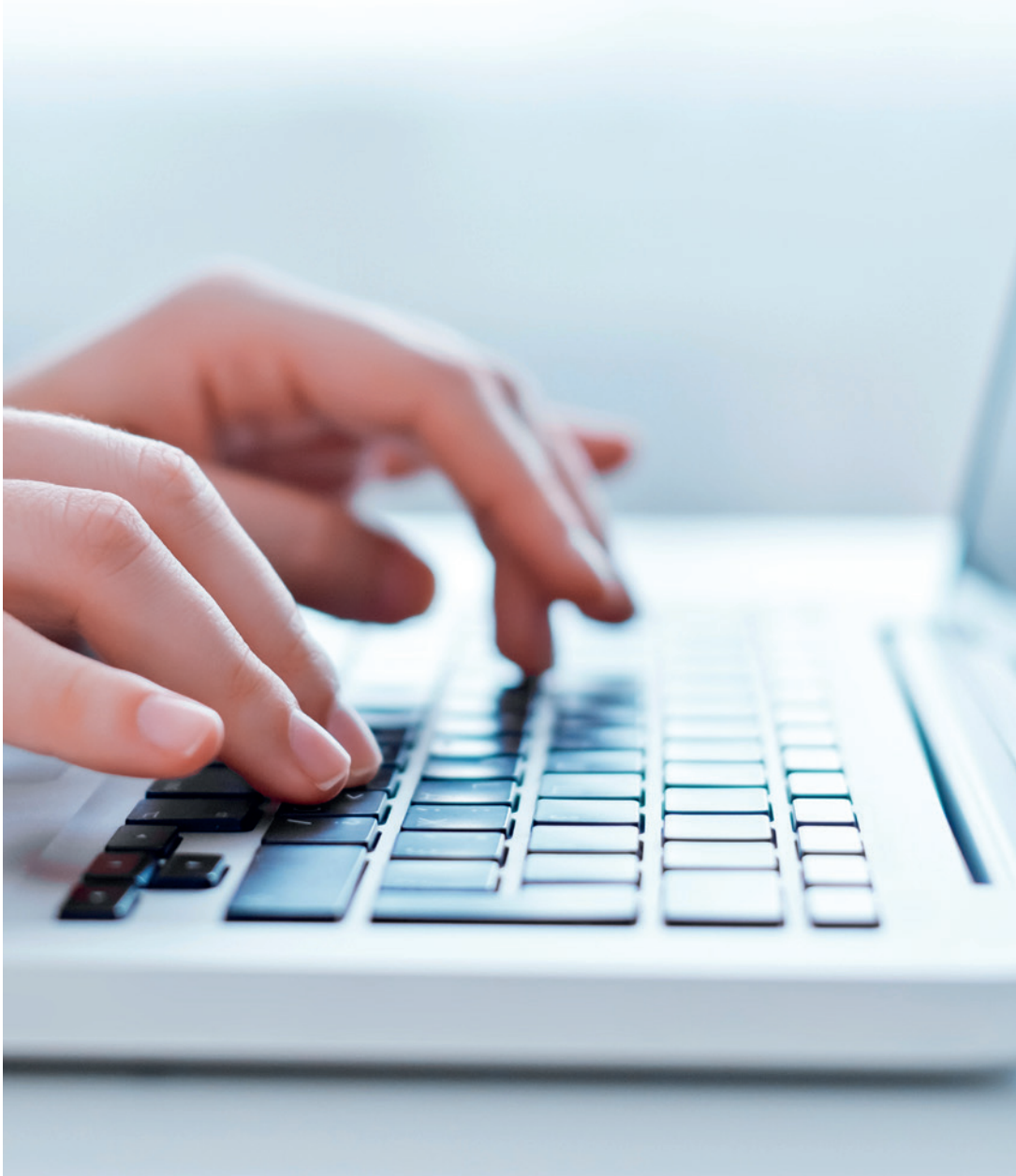
- J'évite les dépenses inutiles.
- Je traite la propriété de TRUMPF avec soin.
- Je prends des décisions commerciales sur la base d'analyses d'opportunités et de risques compréhensibles sur le plan commercial.
- En cas de doute, je contacte mon supérieur, le responsable local de conformité (Compliance Officer) de ma filiale, l'équipe de conformité ou les experts responsables de ce sujet chez TRUMPF.

Exemple

Votre ami prévoit de déménager ce week-end. Il vous demande si vous pouvez organiser, en tant qu'employé de TRUMPF, un véhicule de fonction issu du parc automobile.



Par principe, nous utilisons les biens de l'entreprise, tels que les véhicules ou le matériel de bureau, les téléphones portables et les ordinateurs portables, uniquement pour les besoins liés à l'entreprise. Des exceptions s'appliquent toutefois lorsque les réglementations de l'entreprise autorisent explicitement une utilisation privée des ressources de l'entreprise. Vérifiez par conséquent avant toute utilisation privée d'un bien de l'entreprise si celle-ci est autorisée.



03

Respect de nos principes de comportement

Comment puis-je transmettre une information ?	32
Que se passe-t-il après avoir transmis une information ?	34
Aide à l'orientation	35



Comment puis-je transmettre une information ?

Tous les collaborateurs devraient être soucieux de signaler les abus, en particulier les infractions à la législation en vigueur et au code de déontologie de TRUMPF. De cette manière, nous contribuons ainsi à clarifier et à éliminer des comportements fautifs et des abus, tout en nous protégeant ainsi que TRUMPF des risques et des dommages qui pourraient en résulter.

Adresse e-mail de conformité

L'adresse e-mail suivante est mise à disposition pour les questions de conformité, y compris pour signaler des cas suspects de conformité.

compliance@trumpf.com

Cette adresse e-mail de conformité permet d'envoyer des informations sur des cas suspects de conformité mais aussi des questions à l'équipe de conformité. L'identité du donneur d'alerte ou de l'auteur de la question est traitée de manière confidentielle, dans la mesure où celui-ci ne signale pas de faits ou d'accusations délibérément faux.



Adresse mail permettant de signaler les cas suspects
compliance@trumpf.com



Plateforme anonyme de lanceur d'alerte
<https://trumpf.integrityplatform.org>



Bien entendu nous sommes personnellement disponible en tant interlocuteur.

Système de donneur d'alerte anonyme

Un système de donneur d'alerte anonyme sur les sujets de conformité est également à disposition.

<https://trumpf.integrityplatform.org>

Ce lien Internet vous permet d'accéder à la plate-forme de communication pour transmettre des informations ou des questions à l'équipe de conformité 365 jours par an, à tout moment de la journée et dans n'importe quelle langue. Une communication anonyme plus approfondie entre l'équipe de conformité et le donneur d'alerte, ou la personne ayant posé une question, est possible par le biais du système.

Le système de donneur d'alerte anonyme n'est pas exploité sur les serveurs de TRUMPF, mais sur un serveur sécurisé d'un fournisseur externe. Ce système fonctionne de manière anonyme, l'information ou la question est transmise à l'équipe de conformité de manière cryptée et non traçable. Le donneur d'alerte ou la personne ayant posé une question peut révéler son identité, mais n'est pas obligé.

Autres possibilités de communication

Bien entendu, d'autres interlocuteurs se tiennent également à disposition pour les sujets de conformité (informations et questions) tels que

- le dirigeant correspondant,
- le responsable local de conformité (Compliance Officer) de la filiale correspondant (en règle générale il s'agit du directeur commercial)
- l'équipe de conformité (fait partie du département juridique du groupe) ou
- le Chief Compliance Officer

– chacun pouvant être contacté personnellement, par téléphone ou par e-mail (voir également la page Conformité dans bluenet).



Que se passe-t-il après avoir transmis une information ?

TRUMPF examine toutes les informations et prend des mesures appropriées. Les violations du droit en vigueur et du présent code déontologique de TRUMPF ne sont pas tolérées et entraîne des mesures disciplinaires. La présomption d'innocence s'applique cependant vis-à-vis des accusés jusqu'à preuve du contraire. TRUMPF ne tolère aucun préjudice à l'encontre des informateurs.

Des personnes tierces peuvent également signaler des violations du code déontologique de TRUMPF. La procédure à suivre pour le signalement par des tiers est identique à celle du signalement par des collaborateurs, dans la mesure où elle est légalement possible.



Aide à l'orientation

Si vous n'êtes pas sûr que votre comportement soit conforme à nos principes de comportement, vous pouvez le vérifier à l'aide des questions suivantes :

Que dit votre intuition ?

Ecoutez votre intuition ! Agir selon sa « propre intuition » se révèle souvent juste. C'est pourquoi une intuition propre est un bon critère de jugement.

Que diriez-vous si demain votre comportement était rapporté dans les journaux ?

Seriez-vous prêt à subir les conséquences de vos actes ? Si vous vous sentez mal à l'aise en pensant à un tel article de presse, vous devriez alors renoncer à votre action ou demander conseil. De cette manière, les infractions peuvent presque toujours être évitées.

Il vaut mieux demander une fois de plus qu'une fois de moins !

En cas de doute, adressez-vous à votre supérieur, au responsable local de conformité (Compliance Officer) de votre filiale ou à l'équipe de conformité.

Si vous tenez compte de ces conseils, votre comportement sera conforme à nos principes de comportement.

TRUMPF vit la conformité et nous y participons tous !

TRUMPF



TRUMPF SE + Co. KG
www.trumpf.com